

**ARRETE TEMPORAIRE DE FERMETURE
DU TERRAIN D'HONNEUR AU COMPLEXE SPORTIF
RENÉ LAPEYRE**

N° 2025-123PM

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Maremne,

- **VU** les articles L. 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
- **VU** l'avis des Services Techniques Municipaux,
- **Considérant** l'état général du terrain d'honneur nécessitant un entretien spécifique de regarnissage gazon,

ARRETE

Article 1 :

L'accès sur le terrain d'honneur sera interdit à toute personne hors services municipaux, **du mardi 04/11/2025 au vendredi 14/11/2025 inclus.**

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le commandant de la Brigade locale de Gendarmerie de Saint-Vincent de Tyrosse
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,

Et, pour information, à :

Monsieur le Président du District des Landes de Football
Monsieur le Président du Football Club de Saint Geours de Maremne
Madame l'Adjointe au Maire Sports et Vie Associative

Fait en Mairie, le 04 Novembre 2025

**Le Maire,
Mathieu DIRIEBERRY**

